COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Délibération n° 2026-061 : lancement de la modification simplifiée n° 1 du PLUi

Séance du 22 octobre 2026. Votants : 21. Pour : 21.

Le conseil communautaire engage une modification simplifiée du PLUi pour trois objets : corriger une erreur matérielle de zonage à Mérancourt (parcelle classée A au lieu de UB) ; autoriser les abris de jardin de 12 m² en zone UA ; préciser la règle des clôtures en zone inondable.

Le dossier est mis à la disposition du public du 16 novembre au 18 décembre 2026, au siège et dans les onze mairies, et sur le site de la communauté.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.